

Elections 2019

Conseil d'administration SFPC

Table des matières

Planning des élections	2
Commission électorale	2
Courrier appel à candidature	2
Pour participer aux élections.....	3
Note à l'attention des candidats aux prochaines élections du conseil d'administration de la SFPC 2019	4
Préambule	4
Le présent document a pour objet :.....	4
I. INSTANCES DE LA SFPC : BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
1-1 Bureau	4
1-2 Conseil d'administration	5
1-3 Conseil Scientifique (CS).....	5
1-4 Commission junior.....	5
1-5 Groupes de travail	5
1-5 Assemblée Générale (AG)	6
2. RÔLES SPECIFIQUES	6
Président.....	6
Président et Vice-président	6
Secrétaire général.....	6
Secrétaire général adjoint	6
Trésorier, trésoriers adjoints	6
Membres du CA.....	6
Gestion des systèmes d'information	7
Communication	7
3. EN RÉSUMÉ.....	7

Planning des élections



Commission électorale

Delphine Cabelguenne
Catherine Chenailler
Rémy Collomp
Armelle Develay

La Commission électorale est chargée de l'organisation des élections avec notamment la vérification de la validité des candidatures, du respect du calendrier électoral, la mise en ligne des candidatures et le dépouillement.

Courrier appel à candidature

La Société Française de Pharmacie Clinique va procéder en **septembre 2019** au renouvellement de son Conseil d'Administration.

En vertu des statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire du 04 février 2016, **25 membres actifs seront issus des élections.**

Le Conseil d'administration regroupe **4 catégories** réparties ainsi :

- Hospitalière : *a minima* 4 sièges
- Officinale : *a minima* 4 sièges
- Hospitalo -universitaire : *a minima* 4 sièges
- Autre : *a minima* 1 siège

Si ce nombre *a minima* n'est pas pourvu, le ou les sièges rejoignent les sièges non liés aux catégories.

Si vous souhaitez vous porter candidat, nous vous remercions de faire acte de candidature par courriel avec accusé de réception avant le 4 septembre 2019 minuit auprès de :

Adresse électronique : sfpcofficiel1@gmail.com

Votre **acte de candidature** doit être accompagné d'une **profession de foi** décrivant votre implication et vos motivations dans le domaine de la pharmacie clinique. Les professions de foi des candidats seront rendues accessibles en ligne sur notre site internet à partir du 13 septembre 2019.

Nous vous rappelons que **pour faire acte de candidature**, vous devez **avoir cotisé à la SFPC pendant au moins deux ans et obligatoirement les années 2017 et 2018. Vous devez être à jour de votre cotisation en 2019.**

Les 25 candidats élus seront ceux qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages, en tenant compte des minimas pour les 4 catégories d'exercice définies ci-dessus (cf. modification des statuts votée en date du 4 février 2016).

En cas d'*ex aequo* pour le dernier, l'ancienneté d'adhésion à la SFPC sera prise en compte.

Figureront sur la liste complémentaire les 8 candidats suivants, qui pourront siéger en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration pendant le mandat à venir.

[Pour participer aux élections](#)

Pour être électeur, une **cotisation à jour** est nécessaire. Vous devez avoir réglé votre cotisation avant le 4 septembre 2019 au plus tard selon la délibération du Conseil d'administration du 21 mai 2019.

Vous trouverez ci-joint une note à l'attention des futurs candidats élaborée par le Conseil d'Administration de la SFPC.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la SFPC et espérons que vous viendrez apporter votre soutien et votre dynamisme dans la poursuite des nombreux travaux engagés par notre société savante.

Professeur Stéphane Honoré – Président SFPC

Note à l'attention des candidats aux prochaines élections du conseil d'administration de la SFPC 2019

Préambule

La Société Française de Pharmacie Clinique est une société savante. Ses adhérents élisent un conseil d'administration. Ce dernier désigne les membres du bureau et du conseil scientifique

Les travaux de la SFPC et son rayonnement reposent tout à la fois sur :

1/ l'engagement de ses adhérents dans leur société savante et dans les groupes de travail

2/ la capacité du conseil d'administration à :

- organiser et promouvoir les avancées des groupes de travail,
- représenter ses adhérents,
- faire valoir les travaux au niveau des instances nationales, voire internationales.

La SFPC renouvellera son conseil d'administration en septembre 2019. Certains de ses membres vont se présenter à nouveau, d'autres ne se représenteront pas mais poursuivront éventuellement leur action au sein des groupes de travail.

Le présent document a pour objet :

- d'éclairer les futurs candidats aux instances de la SFPC à déterminer quelles fonctions ils souhaitent occuper et préciser leur engagement.
- de préparer la transition entre l'ancien conseil d'administration et le nouveau.

Le travail à accomplir est conséquent et les 25 élus au CA auront à accepter chacun les missions et les tâches qui leur seront confiées.

Ainsi, les candidats au CA devront mesurer leur possibilité de s'absenter de leurs obligations professionnelles pour participer aux instances et disposer du temps nécessaire qu'ils devront consacrer aux travaux de la SFPC.

I. INSTANCES DE LA SFPC : BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-1 Bureau

Le bureau est composé :

- Un président
- Un vice-président
- Un secrétaire général
- Un secrétaire général adjoint
- Un trésorier
- Deux trésoriers adjoints

Le bureau met en œuvre les décisions du CA, assure la gestion quotidienne de la SFPC et propose l'ordre du jour des réunions du CA.

Les réunions du bureau ont lieu exclusivement par conférence téléphonique et sont programmées avant chaque réunion du conseil d'administration selon les disponibilités de chacun.

1-2 Conseil d'administration

Il se réunit 8 à 10 fois par an.

Il conduit la SFPC dans ses aspects organisationnels et politiques après avoir défini la stratégie globale en concertation avec le Conseil Scientifique. Il valide la création de groupes de travail et suit leurs travaux pour s'assurer que les objectifs fixés sont atteints, gère les dossiers et prépare le budget pour l'assemblée générale.

Il veille à ce que les orientations des travaux du conseil scientifique s'inscrivent dans la ligne politique définie.

1-3 Conseil Scientifique (CS)

Le CS est composé de membres du CA et de membres extérieurs choisis pour leur compétence. Il encadre les activités scientifiques de la SFPC et notamment le contenu des congrès et journées organisées sous l'égide de la SFPC, propose au CA des orientations et des sujets d'étude, recense les activités de recherche en pharmacie clinique des équipes hospitalo-universitaires, hospitalières et officinales, favorise les projets de recherche multicentriques.

Il valide les projets, les activités des groupes de travail et leur apporte une aide méthodologique.

1-4 Commission junior

La Commission Junior réunit, au sein de la société savante, des étudiants en pharmacie, des internes, des pharmaciens d'officine récemment diplômés et des assistants pour qu'ils apportent leurs idées, leur dynamisme, leurs projets. Les missions de la Commission Junior sont de promouvoir les échanges de la SFPC avec la communauté pharmaceutique junior, de ville ou hospitalière mais également avec les étudiants en médecine, en soins infirmiers, les préparateurs en pharmacie. Elle participe à la communication SFPC par l'intermédiaire des nouveaux canaux notamment via les réseaux sociaux, de quizz, de l'interactif, du multimédia, des échanges. Elle participe à l'organisation des journées et congrès de la société savante.

1-5 Groupes de travail

Les responsables des groupes de travail proposent les thèmes de travail aux CA et CS qui les valident et présentent les méthodes à mettre en œuvre.

Ils rendent compte annuellement de l'avancée de leurs travaux et des difficultés éventuelles.

Ils soumettent un budget prévisionnel qui doit recevoir l'avis favorable du CA avant d'engager toute action.

L'adhésion à un groupe est soumise à l'avis du CA qui prend en compte certains critères, notamment les compétences, les publications et les actions reconnues dans le domaine.

1-5 Assemblée Générale (AG)

L'AG valide annuellement

- le bilan de l'année N,
- le plan d'action de l'année N+1,
- les comptes et le budget prévisionnel.

2. RÔLES SPECIFIQUES

Président

Le président est garant des valeurs adoptées par le conseil d'administration et de la politique arrêtée par ce dernier.

Président et Vice-président

Le président et le vice-président ont en charge les relations extérieures avec les organismes tels Collège, HAS, DGOS, ANSM, Parlement, CNOP, organisations syndicales, autres sociétés savantes, et autres instances etc.... Ils préparent et suivent des dossiers conjointement.

Secrétaire général

Le secrétaire général assure la communication avec les adhérents (répond ou relaie les questions, diffuse les informations), organise les réunions du CA et du bureau (planification du lieu, envoi de l'ordre du jour), et relit les comptes-rendus.

Secrétaire général adjoint

Le secrétaire général adjoint a en charge la rédaction des comptes-rendus des réunions du bureau et du conseil d'administration.

A intervalle régulier, il réalise une synthèse des actions qui est transmise aux adhérents après approbation du bureau. L'un des deux secrétaires remplace l'autre en cas d'empêchement.

Trésorier, trésoriers adjoints

Le trésorier et les trésoriers adjoints procèdent à toutes les opérations financières.

Ils gèrent la mise à jour de la base des adhérents, proposent l'adoption de nouvelles mesures de gestion et/ou l'adoption de nouveaux outils au conseil d'administration.

Ils assurent le suivi du budget, la gestion des repas, la gestion des événements comme les congrès.

Ils font le lien avec le cabinet d'expertise comptable.

Membres du CA

Les membres du CA conduisent et/ou suivent les travaux ou les missions qui leur sont confiés. Ils représentent le cas échéant la SFPC dans des instances ou groupes de travail selon les décisions prises en CA. La présence au CA, la préparation aux congrès et la présence aux congrès sont requises.

Le travail rédactionnel occupe une place importante au sein du CA et pour celles et ceux qui coordonnent un groupe de travail ou assurent une mission confiée par le CA.

Gestion des systèmes d'information

Deux ou trois personnes sont nécessaires pour suivre l'évolution et le développement du site internet de la SFPC et des autres outils informatiques qui y sont ou seront rattachés. Cette fonction requiert de réelles compétences et une appétence dans ce domaine.

Le renfort apporté par d'autres membres de la SFPC sera le bienvenu.

Communication

Le CA désigne en son sein un groupe, la cellule com', qui se charge de préparer les éléments de communication qui seront ensuite diffusés après approbation par le CA ou par le bureau via le site internet, les réseaux sociaux et autres médias.

3. EN RÉSUMÉ

Outre la motivation et l'intérêt portés à la Pharmacie Clinique qui sont deux éléments essentiels, le futur candidat au CA de la SFPC devra pouvoir disposer du temps nécessaire pour assurer une présence effective et continue au sein des instances.

La participation à toutes les réunions est indispensable pour le suivi des actions.

Le temps à consacrer à la SFPC peut varier entre une heure à plusieurs heures par semaine.

La capacité du candidat à intégrer un groupe devant fonctionner collectivement reste un élément fort de cohésion et un critère important pour faire progresser les dossiers.

Enfin la tolérance et la capacité à communiquer mais aussi le goût des échanges sont à considérer.

L'ensemble de ces conditions représente le pré-requis d'une bonne gouvernance, au bénéfice des projets portés par notre société savante, et d'un épanouissement de chacun au sein et au profit du collectif.